

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES TRAVAUX DE STABILISATION D'URGENCE PRÉSENTÉS AUX SINISTRÉS DE LA BAIE

Saguenay, le 5 juillet 2022 – Les représentants de la Sécurité civile de Saguenay et du ministère des Transports du Québec ont rencontré aujourd'hui les citoyens de La Baie évacués depuis la mi-juin. L'ampleur des travaux de stabilisation d'urgence, ainsi que les délais, ont été présentés.

Ce sont, en trois étapes, 26 250 m³ de terre qui seront déblayés pour ces travaux d'urgence. Le tout devrait prendre environ cinq à six semaines, avec une moyenne de 100 camions par jour qui circuleront dans le secteur.

Concernant les résidences dont la démolition était déjà annoncée ou possible : le 2222, avenue du Parc, sera conservée ; les 2262, 2280, 2300, 2320 et 2340, avenue du Parc, seront démolies. Le sort de deux résidences de la 8^e avenue, soit les 2131 et 2191 demeure inconnu. La structure de ces deux maisons devra être inspectée une fois la stabilisation d'urgence complétée.

Les propriétaires de toutes ces résidences pourront retourner chercher des effets personnels et des biens essentiels. Cette opération se fera sous surveillance, pendant une période de temps limitée.

-30-

Info : Ligne Médias
Tél. : 418 54MÉDIA